

Le Patriote

Des Pyrénées

ABONNEMENTS

Par, Dépts limitrophes	Un an, 12 fr. Six mois, 7 fr. Trois mois, 5 fr.
Autres départements et Colonies	Un an, 15 fr. Six mois, 10 fr. Trois mois, 7 fr.
Étranger	Un an, 20 fr. Six mois, 15 fr. Trois mois, 10 fr.

Les Abonnements sont payables d'avance. Ils sont annulés sans frais à l'abandon.

LES ANNONCES SONT REÇUES :
A PAU, à l'Agence NAYAS, 6, Place de la SOURCE, et à la SOCIÉTÉ EUROPÉENNE DE PUBLI-CITÉ,
10, Rue de la Victoire. — A BORDEAUX, à l'Agence NAYAS
A PAU, aux Bureaux du Journal.
L'Administration décline toute responsabilité en ce qui concerne les annonces et la Geste Française.

PUBLICITÉ

Années Indivisibles	0.20 la ligne	Faire divers	1.00 la ligne
Années Comptables	0.30 la ligne	Chaque semaine	1.50 la ligne
Régimes	0.50 la ligne	Longs	2.00 la ligne

Les insertions se font au tarif des autres journaux.

Pupilles de la nation

Bien de plus respectable que la situation des familles privées par la guerre de leur chef ou de leur soutien. Rien de plus touchant que la détresse de ces milliers d'orphelins et de veuves aux prises avec les difficultés de la vie.

L'unanimité avec laquelle, en France, on s'intéresse aux défenseurs de la patrie, l'écho qu'ils ont rencontré tous les appels à la solidarité, sont un sûr garant que toutes les obligations engendrées par la guerre seront complétement remplies.

On s'en préoccupe déjà. On ne peut trop s'en préoccuper. L'important est qu'on ne le fit jamais à faux.

Le projet actuellement soumis au Sénat sur la protection des orphelins, bien que précédant d'une excellente intention, soulève de graves objections qui déjà ont frappé nombre d'esprits sérieux.

En deux mots, un vaste organisme administratif est créé, sous le nom d'Office national des pupilles de la guerre, comprenant Office central et Offices départementaux. A côté de l'Office central, à Paris, fonctionne un conseil supérieur, composé de cinquante membres élus partie par les deux Chambres, partie par les Administrations publiques et dont une section permanente s'exerce en fait sur les attributions, notamment comme la section d'appel des décisions des différents Offices. La tout au fait comme chef responsable le président du conseil des ministres.

Tout cela est très officiel, très hiérarchique. Le danger serait que cela fût très « politique », et beaucoup ne seraient pas à cet égard entièrement rassurés.

Que l'Etat considère de son devoir de veiller au paiement de la dette nationale contractée envers les victimes de la guerre, cela va de soi. La reconstitution des familles françaises, et cruellement éprouvées, est au premier rang de cette dette.

Mais s'il lui appartient de promouvoir, d'encourager, de prévenir tous les efforts, il serait fâcheux que l'on pût croire qu'en pareille matière tout dépend de son bon vouloir et ne dépend que de lui.

Pour les enfants restés complètement orphelins et sans famille, — il y en a malheureusement trop ! — cette forme d'Assistance publique est incontestablement précieuse.

Pour ceux que la mort du père ne laisse pas absolument isolés, ceux qui ont leur mère ou leur tuteur, elle peut être inutile ; elle serait nuisible et condamnable si l'on pouvait y voir une tentative de l'Etat pour porter la main sur un domaine qui n'est pas à lui.

Nos craintes sont-elles exagérées ? L'article 1 du projet dispose que l'office départemental exerce son patronage social sur tous les orphelins pourvus d'une tutelle de droit commun.

L'existence d'une tutelle, même celle de la mère, tutelle légale, n'empêche donc pas l'Etat, par ses fonctionnaires, échelonnés dans cette grande machine des Offices, de réclamer sur l'enfant son droit de patronage social.

En quoi consiste ce patronage ? A procurer des ressources par voie d'allocations, à surveiller l'entretien et — ce qui est beaucoup plus inquietant — l'éducation du pupille.

Voici, en effet, comment s'exprime l'article 7 : « toujours le chiffre félicite ! »

« L'Office départemental, après s'être déchargé de la mère, celui du chef de famille et, pour les enfants d'âge scolaire, celui de l'inspecteur primaire, détermine pour chaque pupille le mode d'entretien et d'éducation qui lui convient ».

Jusqu'à présent, on pensait que celui ou celle qui pouvait le mieux déterminer ce mode d'éducation était la mère ou le tuteur. Trop souvent les influences politiques, les passions sectaires ont tenté de faire dévier cette fonction au profit des préférences officielles, c'est-à-dire de l'éducation plus ou moins athée.

Veut-il falloir poser en principe que, dorénavant, aucun orphelin de la guerre ne pourra être élevé en dehors des écoles publiques où fleurit l'anticléricalisme ? Voilà ce que ces pauvres petits auraient gagné au sacrifice de leur père !...

Le droit sacré de la famille supprimé, un piège tendu aux chrétiens, voilà ce qui semble, à première vue, s'embusquer dans le projet de M. Léon Bourgeois et ses associés !

On dira que telle n'est pas leur intention. Nous ne demandons pas mieux que de le croire. Mais alors, qu'on modifie bien vite cette loi insidieuse !

Que l'Etat accueille sans défiance et qu'il favorise toutes les initiatives honnêtes. Beaucoup se sont déjà produites. La charité française est indéfinissable ; elle a déjà fait des merveilles ; elle en fera bien d'autres, pourvu qu'on ne lui marchandé pas la liberté. Bien mieux que la froide bureaucratie, elle pourra tenir compte des infinies variétés de situations et de besoins.

Que chacun reste à sa place ; aucune formule ne convient mieux aux reconstructions de demain.

F. BORNEL.

L'Italie et les Austro-Allemands

M. Salandra répond à M. de Bethmann-Hollweg

C'est à la séance du Comité consultatif de l'Organisation civile pendant la guerre que M. Salandra a prononcé son grand discours en réponse à celui du chancelier allemand. M. Boninno, de nombreux députés et sénateurs y assistaient et plusieurs y ont pris la parole.

Le discours du Président du Conseil a duré près d'une heure. En voici seulement les passages essentiels :

« C'est à la séance du Comité consultatif de l'Organisation civile pendant la guerre que M. Salandra a prononcé son grand discours en réponse à celui du chancelier allemand. M. Boninno, de nombreux députés et sénateurs y assistaient et plusieurs y ont pris la parole.

Le discours du Président du Conseil a duré près d'une heure. En voici seulement les passages essentiels :

« C'est à la séance du Comité consultatif de l'Organisation civile pendant la guerre que M. Salandra a prononcé son grand discours en réponse à celui du chancelier allemand. M. Boninno, de nombreux députés et sénateurs y assistaient et plusieurs y ont pris la parole.

Le discours du Président du Conseil a duré près d'une heure. En voici seulement les passages essentiels :

« C'est à la séance du Comité consultatif de l'Organisation civile pendant la guerre que M. Salandra a prononcé son grand discours en réponse à celui du chancelier allemand. M. Boninno, de nombreux députés et sénateurs y assistaient et plusieurs y ont pris la parole.

Le discours du Président du Conseil a duré près d'une heure. En voici seulement les passages essentiels :

« C'est à la séance du Comité consultatif de l'Organisation civile pendant la guerre que M. Salandra a prononcé son grand discours en réponse à celui du chancelier allemand. M. Boninno, de nombreux députés et sénateurs y assistaient et plusieurs y ont pris la parole.

Le discours du Président du Conseil a duré près d'une heure. En voici seulement les passages essentiels :

« C'est à la séance du Comité consultatif de l'Organisation civile pendant la guerre que M. Salandra a prononcé son grand discours en réponse à celui du chancelier allemand. M. Boninno, de nombreux députés et sénateurs y assistaient et plusieurs y ont pris la parole.

Le discours du Président du Conseil a duré près d'une heure. En voici seulement les passages essentiels :

comme celle qu'elle a faite à Belgrade sans un accord préalable avec ses alliés. En effet, l'Autriche, étant donnée la manière dont est rédigée la note et les demandes faites, lesquelles cependant sont présentement démenties pour la Serbie et l'indirectement pour la France, a clairement démontré qu'elle veut provoquer la guerre. Nous avons donc déclaré à M. de Piawski cette façon d'agir de l'Autriche nous opposons le caractère défensif et conservateur du traité de la Triple Alliance pour l'Europe et que celle-ci n'était pas obligée de venir en aide à l'Autriche au cas où, par suite de cette démarche, elle se trouverait en guerre avec la Russie, parce qu'en ce cas, toute guerre européenne est la conséquence d'un acte de provocation de la part de l'Autriche.

Le crime de Sarajevo fut exploité par l'Autriche.

M. Salandra dit ensuite : « Le Gouvernement italien a nettement souligné le 27 et le 28 juillet, à Berlin et à Vienne, la question de la cessation des pressions diplomatiques exercées à l'Autriche et nous avons déclaré que si nous ne recevions pas des compensations adéquates, la Triple Alliance serait irréparablement rompue. »

L'histoire impartiale dira que l'Autriche, ayant traité en juillet 1913 et en octobre 1913 l'Italie hostile à ses intentions d'agression contre la Serbie, se mit d'accord avec l'Allemagne en vue de créer une surprise et un fait accompli. L'œuvre de M. de Sarajevo fut exploitée comme prévu et fut exploitée par le refus de l'Autriche d'accepter les conditions très larges de la Serbie. Même en un tel état de défiance, l'Autriche ne se serait pas dérobée à l'obligation de respecter le traité de la Triple Alliance.

« L'histoire impartiale dira que l'Autriche, ayant traité en juillet 1913 et en octobre 1913 l'Italie hostile à ses intentions d'agression contre la Serbie, se mit d'accord avec l'Allemagne en vue de créer une surprise et un fait accompli. L'œuvre de M. de Sarajevo fut exploitée comme prévu et fut exploitée par le refus de l'Autriche d'accepter les conditions très larges de la Serbie. Même en un tel état de défiance, l'Autriche ne se serait pas dérobée à l'obligation de respecter le traité de la Triple Alliance.

« L'histoire impartiale dira que l'Autriche, ayant traité en juillet 1913 et en octobre 1913 l'Italie hostile à ses intentions d'agression contre la Serbie, se mit d'accord avec l'Allemagne en vue de créer une surprise et un fait accompli. L'œuvre de M. de Sarajevo fut exploitée comme prévu et fut exploitée par le refus de l'Autriche d'accepter les conditions très larges de la Serbie. Même en un tel état de défiance, l'Autriche ne se serait pas dérobée à l'obligation de respecter le traité de la Triple Alliance.

« L'histoire impartiale dira que l'Autriche, ayant traité en juillet 1913 et en octobre 1913 l'Italie hostile à ses intentions d'agression contre la Serbie, se mit d'accord avec l'Allemagne en vue de créer une surprise et un fait accompli. L'œuvre de M. de Sarajevo fut exploitée comme prévu et fut exploitée par le refus de l'Autriche d'accepter les conditions très larges de la Serbie. Même en un tel état de défiance, l'Autriche ne se serait pas dérobée à l'obligation de respecter le traité de la Triple Alliance.

« L'histoire impartiale dira que l'Autriche, ayant traité en juillet 1913 et en octobre 1913 l'Italie hostile à ses intentions d'agression contre la Serbie, se mit d'accord avec l'Allemagne en vue de créer une surprise et un fait accompli. L'œuvre de M. de Sarajevo fut exploitée comme prévu et fut exploitée par le refus de l'Autriche d'accepter les conditions très larges de la Serbie. Même en un tel état de défiance, l'Autriche ne se serait pas dérobée à l'obligation de respecter le traité de la Triple Alliance.

« L'histoire impartiale dira que l'Autriche, ayant traité en juillet 1913 et en octobre 1913 l'Italie hostile à ses intentions d'agression contre la Serbie, se mit d'accord avec l'Allemagne en vue de créer une surprise et un fait accompli. L'œuvre de M. de Sarajevo fut exploitée comme prévu et fut exploitée par le refus de l'Autriche d'accepter les conditions très larges de la Serbie. Même en un tel état de défiance, l'Autriche ne se serait pas dérobée à l'obligation de respecter le traité de la Triple Alliance.

elles faites de bonne foi ? Certains documents font supposer que non. D'ailleurs, ces documents, même dans leur dernière et tardive édition, ne répètent aucunement aux objectifs de la politique italienne, à savoir : 1° la défense de l'Italinité, qui est le plus grand de nos devoirs ; 2° une frontière militaire reconnaissant celle qui nous a été imposée en 1911 et par laquelle toutes les parties de l'Italie sont couvertes à nos adversaires ; 3° une position stratégique dans l'Adriatique moins dangereuse et moins malheureuse que celle qui nous a été imposée en 1911 et par laquelle toutes les parties de l'Italie sont couvertes à nos adversaires. Tous ces avantages essentiels nous devaient être subordonnés.

« La question de l'exécution des promesses était, elle-même, très importante. On nous disait que nous ne devions pas nous occuper de l'exécution des promesses faites par nous-mêmes à la fin de la guerre. L'Allemagne n'avait pas été tenue de respecter le traité de la Triple Alliance, quelle que soit la note qu'elle avait envoyée. En tout cas, nous ne sommes pas une Triple Alliance nouvelle, mais une condition bien inférieure, que si l'un des Etats souverains et deux Etats sujets.

« La question de l'exécution des promesses était, elle-même, très importante. On nous disait que nous ne devions pas nous occuper de l'exécution des promesses faites par nous-mêmes à la fin de la guerre. L'Allemagne n'avait pas été tenue de respecter le traité de la Triple Alliance, quelle que soit la note qu'elle avait envoyée. En tout cas, nous ne sommes pas une Triple Alliance nouvelle, mais une condition bien inférieure, que si l'un des Etats souverains et deux Etats sujets.

« La question de l'exécution des promesses était, elle-même, très importante. On nous disait que nous ne devions pas nous occuper de l'exécution des promesses faites par nous-mêmes à la fin de la guerre. L'Allemagne n'avait pas été tenue de respecter le traité de la Triple Alliance, quelle que soit la note qu'elle avait envoyée. En tout cas, nous ne sommes pas une Triple Alliance nouvelle, mais une condition bien inférieure, que si l'un des Etats souverains et deux Etats sujets.

« La question de l'exécution des promesses était, elle-même, très importante. On nous disait que nous ne devions pas nous occuper de l'exécution des promesses faites par nous-mêmes à la fin de la guerre. L'Allemagne n'avait pas été tenue de respecter le traité de la Triple Alliance, quelle que soit la note qu'elle avait envoyée. En tout cas, nous ne sommes pas une Triple Alliance nouvelle, mais une condition bien inférieure, que si l'un des Etats souverains et deux Etats sujets.

« La question de l'exécution des promesses était, elle-même, très importante. On nous disait que nous ne devions pas nous occuper de l'exécution des promesses faites par nous-mêmes à la fin de la guerre. L'Allemagne n'avait pas été tenue de respecter le traité de la Triple Alliance, quelle que soit la note qu'elle avait envoyée. En tout cas, nous ne sommes pas une Triple Alliance nouvelle, mais une condition bien inférieure, que si l'un des Etats souverains et deux Etats sujets.

« La question de l'exécution des promesses était, elle-même, très importante. On nous disait que nous ne devions pas nous occuper de l'exécution des promesses faites par nous-mêmes à la fin de la guerre. L'Allemagne n'avait pas été tenue de respecter le traité de la Triple Alliance, quelle que soit la note qu'elle avait envoyée. En tout cas, nous ne sommes pas une Triple Alliance nouvelle, mais une condition bien inférieure, que si l'un des Etats souverains et deux Etats sujets.

COMMUNIQUÉS OFFICIELS DU VENDREDI 4 JUIN

Vendredi matin
Paris, 4 juin, matin.
Rien à signaler, et ce n'est que la dernière progression de nos troupes dans le Lachish, au sud-est de Haïfa.

Vingt-neuf avions français ont bombardé ce matin, entre 4 heures et 5 heures, le Quartier-Général du Krompir Imperial. Ils ont lancé 178 obus dont beaucoup n'ont atteint le but et plusieurs milliers de projectiles.

Tous les appareils ont été fortement endommagés, mais tous sont rentrés indemnes.

Vendredi soir
Paris, 4 juin, soir.
A L'EST DE LA SECURITE DE BOUCHES. Nos troupes progressent vers le village de Bouches, ont saisi un charbonnier, ont fait prisonniers et pris trois mitrailleuses. Elles ont, d'autre part, réalisé de nouveaux progrès dans le LACHISH.

SUR LE RESTE DU FRONT Combats d'artillerie.

Du côté Russe
COMMUNIQUE DE L'ETAT MAJOR DU GENERALISSIME
Petrograd, 4 juin.
Le 31 mai, dans la région de Cherev, nous avons repoussé avec succès plusieurs attaques ennemies. Sur le front de la Narva et sur la rive gauche de la Vistule, le 1er juin, l'ennemi a proposé avec ses contingents peu importants plusieurs attaques que nous avons repoussées avec succès.

En Galicie, depuis le 31 mai, sur le front entre la Vistule et Przemysl, un nouveau combat très acharné s'est déroulé. Nos troupes ont repoussé avec succès deux impétueuses sur la rive gauche du San inférieur où elles se sont emparées de plusieurs villages, dont quelques-uns ont été enlevés à la balustrade. Sur la rive droite de la même rivière, nos troupes ont fait 120 prisonniers, dont 20 officiers, et pris 3 mitrailleuses.

Przemysl a été bombardée par des avions de gros calibre, et comptés des avions de cette portée, et l'ennemi dirige ses attaques principales contre le front nord dans la région des lacs et il est que les troupes russes avaient presque entièrement détruit les avions ennemis. Les avions russes ont fait de nombreuses attaques et ont détruit un grand nombre d'appareils ennemis et ont capturé un grand nombre de projectiles.

LE BOMBARDERMENT DE MONTALCONE
Rome, 3 juin, soir.
Nos troupes, rentrées aujourd'hui d'un service d'opération, rapportent qu'elles ont fait prisonniers et pris trois mitrailleuses, un grand nombre de projectiles et des réserves de munitions.

UN ENGAGEMENT NAVAL AU LARGE DE TRIESTE
Trieste, 3 juin.
Un engagement naval a eu lieu le 31 mai au large de Trieste. Nos troupes ont repoussé avec succès deux impétueuses sur la rive gauche du San inférieur où elles se sont emparées de plusieurs villages, dont quelques-uns ont été enlevés à la balustrade. Sur la rive droite de la même rivière, nos troupes ont fait 120 prisonniers, dont 20 officiers, et pris 3 mitrailleuses.

HYDROPLANE PERDU EN MER
Brisbane, 3 juin.
Le commandant Asher est parti le 28 mai à bord d'un hydroplane pour effectuer des reconnaissances au large de la côte. Le commandant Asher et son équipage ont disparu sans laisser de nouvelles.

L'Italie ne veut le protectorat de personne
« Je ne veux pas vous parler de l'Etat italien sans mentionner le respect de nos frontières. L'Allemagne et l'Autriche ont tenté de nous imposer le protectorat de personne, et nous avons refusé. Nous ne voulons pas le protectorat de personne.

« La Triple Alliance universelle est une alliance défensive. Elle ne doit pas être transformée en une alliance offensive. Nous ne voulons pas le protectorat de personne.

La Guerre des Pirates
New York, 4 juin.
Après le succès de l'expédition de M. Willson contre les pirates de la mer des Caraïbes, le commandant Willson a été nommé commandant en chef de la flotte américaine dans la mer des Caraïbes.

La guerre avec la Turquie
LES OPERATIONS DANS LES DARDANIELLES
(Communiqué officiel)
Le 31 mai, les troupes turques ont fait prisonniers et pris trois mitrailleuses, un grand nombre de projectiles et des réserves de munitions.

LES OPERATIONS DANS LES DARDANIELLES
(Communiqué officiel)
Le 31 mai, les troupes turques ont fait prisonniers et pris trois mitrailleuses, un grand nombre de projectiles et des réserves de munitions.

UN BOU-MARIN QUI FAIT PARLER DE LUI
Le vice-amiral commandant les forces aux Dardanelles annonce que le sous-marin anglais qui opère actuellement dans la mer de Marmara a torpillé hier matin un grand bateau-transport chargé de troupes allemandes à destination de la baie de Tenedos. (OFFICIEL)

LES OPERATIONS DANS LES DARDANIELLES
(Communiqué officiel)
Le 31 mai, les troupes turques ont fait prisonniers et pris trois mitrailleuses, un grand nombre de projectiles et des réserves de munitions.

LE COÛT DE LA GUERRE
5 MILLIARDS 600 MILLIONS
Le projet de loi déposé à la Chambre par M. Ribot concerne l'ouverture de crédits provisoires applicables au troisième trimestre de 1915 et se montant à 5 milliards 600 millions. Au moment de solliciter les crédits qui permettront d'atteindre le quinzième mois de la guerre, le ministre des finances a jugé utile de présenter un tableau des crédits dont il a dû proposer le vote aux Chambres, depuis le début de la guerre, et qui s'élève à un total de plus de 22 milliards, qui passe à 24 milliards si l'on y ajoute, comme on doit le faire, les crédits ouverts au budget de 1914 pour les cinq derniers mois de cet exercice.

LES OPERATIONS DANS LES DARDANIELLES
(Communiqué officiel)
Le 31 mai, les troupes turques ont fait prisonniers et pris trois mitrailleuses, un grand nombre de projectiles et des réserves de munitions.

L'Action Italienne
TROUPE ALLEMANDE CONTRE L'ITALIE
Copenhague, 4 juin.
30 (10) hommes du camp d'Ischou (duché de Holstein) ont été envoyés en Suède.

LES NEUTRES
VERS L'INTERVENTION ROUMAINE
Milan, 3 juin.
Le roi d'Italie a offert ses officiers pour servir d'intermédiaire entre le roi et la Roumanie.

